

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de l'assemblée de consultation publique tenue, en conformité de l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme chapitre A-19.1, le 29 mars 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

Francis Bouchard

Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

Marie-Claude Gagnon
Johanne Bouchard
Nancy Bouchard

Martin Gagné
Luc Gilbert
Réjean Lacasse

Sont également présents : Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Lynda Tremblay

Monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste et géographe du Groupe IBB/DAA

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
 2. Présentation du plan et règlements d'urbanisme révisés suivants :
 - a) du plan d'urbanisme no. 2010-049,
 - b) de zonage no. 2010-050,
 - c) de lotissement no. 2010-051;
 - d) de construction no. 2010-052;
 - e) sur les permis et certificats no. 2010-053;
 - f) portant sur les dérogations mineures no. 2010-054;
 - g) portant sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 2010-055;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, souhaite la bienvenue aux trois personnes présentes à l'assemblée et invite Monsieur Jean-Yves Bouchard,

urbaniste et géographe du Groupe IBB/DAA, à présenter les projets de règlements suivants et leur contenu:

- a) du plan d'urbanisme no. 2010-049,
- b) de zonage no. 2010-050,
- c) de lotissement no. 2010-051;
- d) de construction no. 2010-052;
- e) sur les permis et certificats no. 2010-053;
- f) portant sur les dérogations mineures no. 2010-054;
- g) portant sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 2010-055;

Période de questions :

- Dépôt du document transmis par M. Bernard Lefebvre par courriel faisant part de ses commentaires par rapport au projet de développement des Bergeronnes selon le Programme FÉÉES, lequel projet, axé sur l'économie du savoir, s'harmonise avec les objectifs du plan d'urbanisme au niveau du développement, (réf : résumé du plan d'urbanisme transmis à la population le 18 mars 2010),
- Information concernant la zone à risque d'inondation identifiée à l'est du village faisant l'objet de dispositions au règlement de zonage (réf : résumé du plan d'urbanisme transmis à la population),
- Recommandation à l'effet de changer l'expression « population en effritement » (réf : résumé du plan d'urbanisme transmis à la population).

FIN DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE À 20h

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière